Commission Locale de l'Eau du SAGE Ouest-Cornouaille

Séance du 8 septembre 2026 – siège de la CCHPB

DELIBERATION n°0326

Portant sur l'élection des vice-présidents de la CLE du SAGE Ouest-Cornouaille

Date de la convocation : 18 août 2026

Membres en exercice : 28, Membres présents : 15, Pouvoirs : 7, Voix délibératives : 22

Collèges	Membres		Présents	Absents
Elus	**Conseil régional de Bretagne**	M. Loïc HENAFF	P	
	Conseil départemental du Finistère	Mme. Jocelyne PLOUHINEC	P	
	Etablissements publics de coopération intercommunale	M. Éric JOUSSEAUME	P	
		Mme. Brigitte LE GALL – LE BERRE	P	
		M. Yves CANEVET	P	
		M. Olivier PORS	R	
		M. Philippe STEPHAN	P	
		M. Yvan MOULLEC	P	
		Mme Nadine KERSAUDY	R	
		M. Henri SAVINA		X
		M. Jean-Paul COZIEN	R	
	Syndicat mixte du SAGE Ouest-Cornouaille (OUESCO)	M. Yves-Marie BOUER	P	
		M. Christian LOUSSOUARN	P	
	Syndicat intercommunautaire Ouest-Cornouaille aménagement (SIOCA)	M. Bruno BUREL	P	
Usagers	**Chambre d'agriculture du Finistère**			Excusé
	Chambre de commerce et d'industrie métropolitaine Bretagne Ouest	M. Pascal BELLOCQ		Excusé
	Fédération du Finistère pour la pêche et de protection du milieu aquatique	M. Alain TREGUER		X
	Associations de protection de l'environnement	M. Bernard TREBERN	P	
	Associations de consommateurs	Mme Virginie HERVIEUX	R	
	Représentant des producteurs d'électricité	M. Pierre-Marie BILIEN		X
	Représentant des propriétaires fonciers	M. Tanguy KERNOA	P	
	Comité régional de la conchyliculture de Bretagne Sud	M. Kevin WAY		Excusé
	Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins	M. Lenny GOUEDIC	R	
	Groupement des Agriculteurs Biologiques du Finistère, représenté par M. Jean-Luc LE DONGE		P	
Etat	**Le Préfet coordonnateur du bassin Loire-Bretagne ou son représentant**		R	
	Le Préfet du Finistère représenté par le DDTM du Finistère, représenté par M. Jerome GUILLEMOT		P	
	Un représentant de l'Agence de l'eau Loire Bretagne		R	
	La Directrice Régionale de l'Office Français de la Biodiversité, représentée par M. Frank OLLIVIER		P	

Pouvoirs :

- → Olivier PORS à Philippe STEPHAN
- → Nadine KERSAUDY à Yvan MOULLEC
- → Jean-Paul COZIEN à Éric JOUSSEAUME
- → Virginie HERVIEUX à Bernard TREBERN
- → Lenny GOUEDIC à Bernard TREBERN
- → Préfet coordinateur du bassin Loire-Bretagne au Préfet du Finistère
- → L'Agence de l'eau Loire-Bretagne au Préfet du Finistère

Personnes invitées sans pouvoir de vote :

- → Guillaume NICOLLE (Comité régional de la conchyliculture de Bretagne Sud)
- → Laurence LE BOUILLE (Comité régional de la conchyliculture de Bretagne Sud)
- → Amy LEFROID (Syndicat mixte du SAGE Ouest-Cornouaille)
- → Thomas PICHERAL (Syndicat mixte du SAGE Ouest-Cornouaille)

Vu la délibération du 8 septembre 2026 pourtant sur l'élection du président de la CLE du SAGE Ouest-Cornouaille.

Vu la délibération du 8 septembre 2026 pourtant sur l'adoption des règles de fonctionnement de la CLE du SAGE Ouest-Cornouaille.

Il convient de procéder à l'élection des vice-présidents de la CLE.

Il est précisé que :

- → les vice-présidents assistent le président sur les thématiques suivantes : la qualité de l'eau (1er vice-président), les milieux aquatiques et littoraux (2e vice-président), la gestion quantitative de l'eau (3e vice-président),
- → les vice-présidents président les groupes de travail thématiques associés à leur délégation,
- → à minima, un des vice-présidents doit, être issu du collège des « élus »,
- → le scrutin est majoritaire à 2 tours. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est élu.
- → le vote à main levée est le mode ordinaire. A la demande d'un membre de la CLE, le vote peut avoir lieu à bulletin secret. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est élu.

Le président propose de désigner :

- → M. Philippe Stéphan à la vice-présidence en charge de la qualité de l'eau
- → Mme Brigitte Le Gall Le Berre à la vice-présidence en charge des milieux aquatiques et littoraux
- → M. Yves-Marie Bouër à la vice-présidence en charge de la gestion quantitative de l'eau

Il est procédé à l'appel des candidatures. Aucun autre membre du collège des élus ne fait acte de candidature.

Il est procédé aux opérations de vote. Aucun participant ne sollicite le vote à bulletin secret.

Après élection, **la CLE, à l'unanimité, proclame :**

→ **M. Philippe Stéphan, 1er vice-président en charge de la qualité de l'eau**

→ **Mme Brigitte Le Gall Le Berre, 2e vice-présidente en charge des milieux aquatiques et littoraux**

→ **M. Yves-Marie Bouër, 3e vice-président en charge de la gestion quantitative de l'eau**

Fait à Pouldreuzic, le 8 septembre 2026

Pour extrait conforme

M. Éric Jousseaume
Président,
de la CLE du SAGE Ouest-Cornouaille

